



Commune mixte de Movelier

Route du Câr 6 – 2812 Movelier -Suisse

Tél. 032 431 12 82 | CCP 25-6289-4 | administration@movelier.ch | www.movelier.ch

IBAN CH19 0900 0000 2500 6289 4



Movelier, le 27 juillet 2026

Avis à la population

Interdiction immédiate des feux en plein air et des engins pyrotechniques Restrictions d'eau

Notre région fait face à une canicule estivale intense. La sécheresse extrême de la végétation entraîne un risque maximal d'incendie.

En prévision des célébrations de la fête nationale, l'autorité communale doit garantir la sécurité de tous.

Les mesures suivantes entrent en vigueur **immédiatement et jusqu'à nouvel avis** :

- **Interdiction totale des feux d'artifice** et de tous les engins pyrotechniques, y compris pour la fête nationale.
- **Interdiction absolue de faire du feu** en plein air, sur le territoire de la commune mixte de Movelier, y compris à la cabane des mulets.
- **Rappel des restrictions d'eau** l'arrosage des pelouses, le lavage (véhicules, rues, places, terrasses) et le remplissage des piscines sont à éviter impérativement afin de préserver l'eau potable.

Seuls les barbecues privés restent tolérés aux abords directs des habitations, à condition d'être placés sur une surface non combustible, sous surveillance constante et avec un moyen d'extinction (eau, extincteur) à proximité immédiate.

La fête nationale doit rester un moment de joie. Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité pour protéger notre village et nos forêts.

En cas de fumée ou de départ de feu, composez immédiatement le **118** (sapeurs-pompiers).

L'Autorité communale vous remercie pour votre compréhension et votre vigilance.

Le Conseil communal